

Madame la présidente de Chambéry Grand Lac Economie,
Monsieur le directeur de Chambéry-Grand Lac Économie,
Monsieur le maire de la Motte-Servolex,
Monsieur le maire du Bourget-du-Lac,
Messieurs les présidents de Grand Chambéry et Grand Lac,
Monsieur le président du Conseil départemental de la Savoie.

Nous, étudiant·es et personnels de l'Université Savoie Mont Blanc, à la fois scientifiques, ou travaillant avec elles et eux, et citoyen·nes, souhaitons vous faire part de notre inquiétude à propos du projet d'extension du technopôle de Savoie Technolac, également appelé « ZAC 3 ».

Ce projet artificialiserait, à terme, 21 hectares de terres agricoles fertiles dans la plaine alluviale de la Leysse, afin d'y construire des bureaux, des parkings et d'autres infrastructures associées à des activités tertiaires, de R&D et, potentiellement, industrielles. Les arguments des promoteurs du projet, Chambéry-Grand Lac Économie en tête, sont économiques : il s'agit de favoriser le développement et l'installation d'entreprises. Conséquence indirecte de cette extension des activités de la ZAC, le besoin de nouveaux logements et des infrastructures nécessaires (mobilité, services, loisirs...) ajouterait aux impacts purement locaux.

Cette extension, imaginée dans les années 2000 et ancrée dans un mode de développement fondé sur l'attractivité du territoire, irait totalement à rebours de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Introduit par la loi Climat et résilience de 2021, le ZAN est la reconnaissance par l'État que les enjeux de société ont changé et que l'artificialisation massive des espaces naturels n'est plus acceptable.

À l'heure de l'Anthropocène, ce projet est anachronique

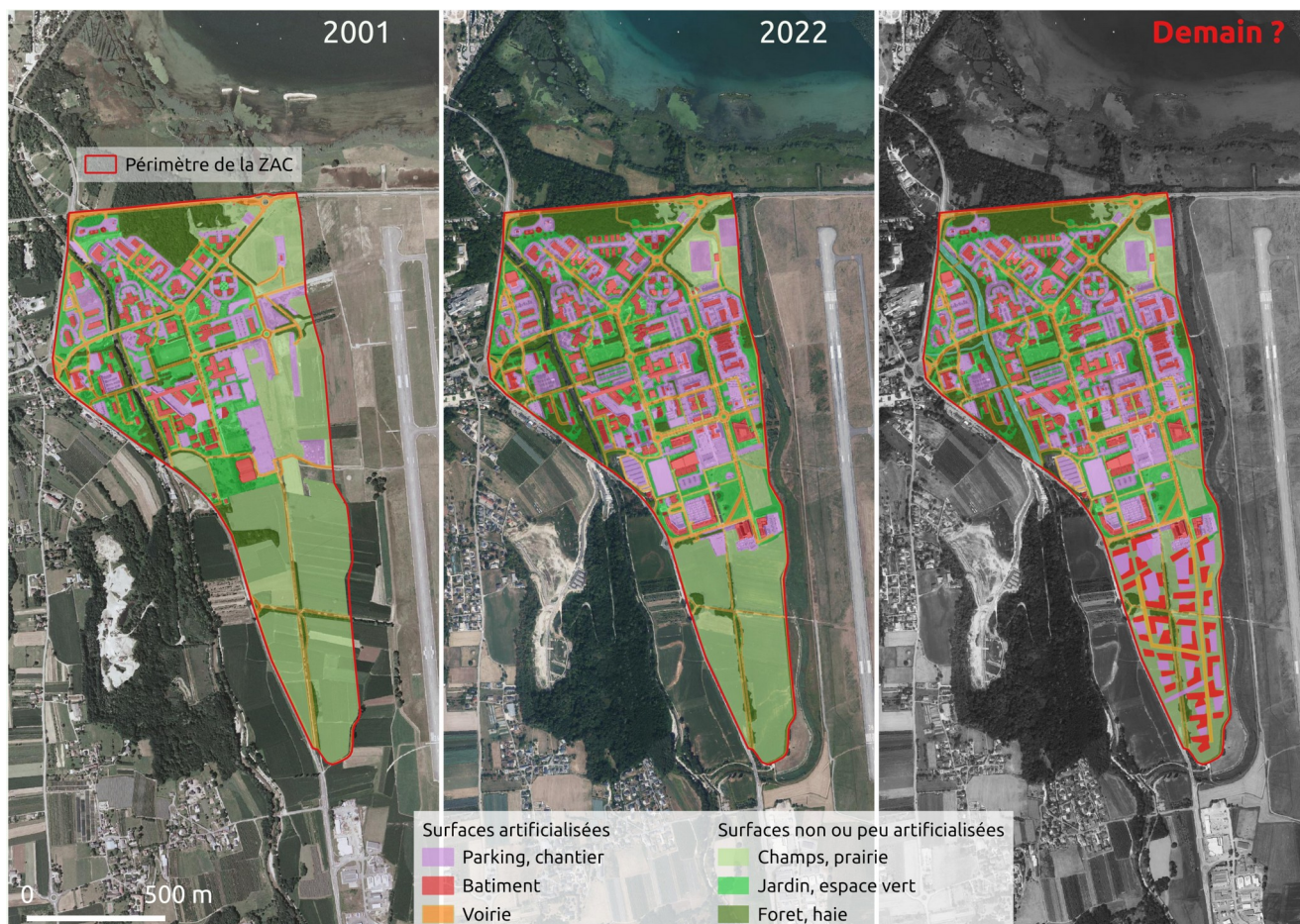
En 2023, six des neuf limites planétaires, qui définissent un « espace de fonctionnement sûr pour l'humanité », [ont déjà été dépassées](#), notamment le changement climatique, l'intégrité de la biosphère, le changement d'usage des sols et l'utilisation de l'eau douce. Les travaux scientifiques menés à l'Université nous permettent d'observer et d'analyser objectivement les effets de ces dynamiques globales, au travers, par exemple, de la détérioration de nos écosystèmes ou de la contraction des glaciers et du permafrost dans nos montagnes.

Les impacts de ces perturbations que nous constatons d'année en année sur notre territoire – canicules à répétition, diminution des ressources en eau, pollution des sols et de l'air, artificialisation des sols ou recul de la faune sauvage – sont, malheureusement, constitutifs de l'Anthropocène. Cette nouvelle ère géologique dans laquelle nous vivons se caractérise par la magnitude, jamais atteinte dans le passé de l'espèce humaine, des effets des activités anthropiques sur les milieux et le vivant, au point que les conditions mêmes de l'habitabilité de la Terre se trouvent compromises.

Au regard de ces multiples enjeux, l'artificialisation des sols nous paraît être ici une question particulièrement préoccupante. Les sols mettent en effet des milliers d'années à se développer et procurent un grand nombre de services écosystémiques. Parce qu'ils régulent le cycle de l'eau, captent le CO₂ atmosphérique, créent des îlots de fraîcheur, abritent et supportent une grande biodiversité, les sols sont indispensables à toute la vie et constituent le pilier d'écosystèmes riches et résilients. Or leur valeur (économique, sociale, écologique...) n'est toujours pas reconnue ou très mal appréhendée, et trop souvent oubliée par des logiques d'exploitation qui sous-estiment ce qu'apportent les sols à nos sociétés et, plus largement, au monde vivant.

Sur le territoire de Savoie Technolac, les données de l'IGN permettent de constater qu'entre 2001 et 2022, les surfaces bâties ont augmenté de 76%, les surfaces de parking de 52% et les surfaces de voirie de 21% (voir les deux cartes de gauche, ci-dessous¹). Dans le même temps, les surfaces végétalisées ont reculé de 19%. Et actuellement, les surfaces de parking, le symbole d'un système de mobilité obsolète, représentent à elles seules 20 hectares, soit près du double de la surface bâtie elle-même.

¹ illustration [visible en pleine résolution à ce lien](#), construite à partir des données BD Topo produites par l'IGN



Pour mieux saisir la situation future, la carte de droite représente l’emprise des bâtiments, parkings et voiries projetés par les plans fournis dans les [documents du projet ZAC 3](#). Se pose alors légitimement la question de savoir où, et quand, s’arrêtera l’artificialisation de la plaine de la Leysse : lorsque cette dernière sera entièrement urbanisée entre Chambéry et le lac du Bourget, couverte de zones commerciales ou d’activités, de routes et de lotissements², avec, ici et là, des portions de trames vertes et bleues « préservées » ?

La souveraineté alimentaire, l’affaire de tous et toutes

Au-delà des conséquences écologiques elles-mêmes, le projet de ZAC 3 conduirait à la perte irréversible des précieuses terres agricoles de la plaine de la Leysse. Or, avec la baisse structurelle en cours de la production des énergies fossiles, et par conséquent des engrais de synthèse puis des rendements agricoles, la redéfinition du système agricole, au regard de ses impacts sociaux et environnementaux, va devenir vitale dans un futur proche.

Cette question revêt une importance d’autant plus aiguë que nos territoires affichent des résultats très médiocres et préoccupants en termes de résilience alimentaire. Ainsi, sur les communautés d’agglomération de Grand Lac et de Chambéry, il ne reste respectivement que 830 et 1050 m² de surface agricole utile par habitant (dont 88 % sont en réalité affectés à l’alimentation des animaux d’élevage), alors qu’il faudrait 4000 m²/habitant pour couvrir notre régime alimentaire actuel (données [CRAter](#)). Force est de constater que l’essentiel de notre alimentation est produit ailleurs, loin, de plus en plus dans des conditions industrielles, et n’arrive dans nos assiettes qu’au prix d’un bilan carbone désastreux.

Or, cette faible résilience alimentaire du territoire entraîne également des inégalités sociales fortes entre, d’un côté, les classes les plus aisées, ou les plus éduquées, qui peuvent s’approvisionner en produits locaux de qualité, et la majorité des habitant·es, de l’autre, qui doivent se contenter de ce que fournit l’agro-industrie. Cette dernière, en plus d’appauvrir les sols, de contribuer à la réduction du nombre d’agriculteurs et de maintenir les consommatrices et consommateurs dans une dépendance à l’automobile, ne permet pas une alimentation saine et peut avoir des conséquences fortes sur la santé.

² Voir cette comparaison entre les photos aériennes IGN en 1952 et en 2022 :

<https://cdn.knightlab.com/libs/juxtapose/latest/embed/index.html?uid=b53d9c0a-9ff9-11ee-9ddd-3f41531135b6>

À la lumière de ces arguments, on comprend qu'il convient alors d'augmenter les surfaces cultivées, afin de retrouver une souveraineté alimentaire, nécessairement basée sur une agriculture de proximité, moins dépendante d'intérêts et de pouvoirs extérieurs et plus en phase avec les réalités sociales, économiques et écologiques du territoire.

Des alternatives, il y en a !

Des alternatives à ce projet d'extension de la ZAC de Savoie Technolac existent pourtant, notamment portées par le Collectif « [Pour un Projet Agricole à Technolac](#) ». Rediriger l'usage de ces terres vers des activités agricoles, maraîchères, d'élevage et de transformation nous semblerait ainsi bien plus en phase avec les attentes des habitant·es et les véritables enjeux de l'époque et du territoire. Ce type de projet s'insérerait dans une économie locale, de proximité, pourvoyeuse d'emplois dignes, répondant directement aux besoins de base de la population.

Par ailleurs, pour répondre aux besoins des activités actuellement présentes sur le technopôle, les bâtiments vides ou sous-occupés pourraient être réhabilités et réinvestis, y compris pour des activités non tertiaires, en créant de l'emploi. Densification et rationalisation de l'existant : des priorités bien plus en accord avec les objectifs de ZAN, et qui éviteraient des dégâts collatéraux comme la destruction de 3 ha de zone humide sur l'emprise de la ZAC 3. En outre, les terrains de l'aéroport Chambéry Savoie Mont-Blanc, dont l'utilité sociale semble à beaucoup questionnable, ne pourraient-ils pas être considérés comme une solution aux besoins d'extension de Technolac ?

Enfin, une politique forte pour le développement des modes de mobilité douce et accessible aux usagers et usagères de Technolac permettrait de réorienter l'emprise des parkings en vue d'autres usages. Comme en témoigne le trafic routier aux abords du technopôle, déjà saturé aux heures de pointe, offrir une alternative efficace à la voiture individuelle est également une priorité !

Nous comptons sur vous

Mesdames, Messieurs, nous ne doutons pas que vous êtes conscient·es des enjeux que nous soulevons ici. Comme nous, vous suivez l'actualité, vous observez vos territoires, vous discutez avec les habitant·es et avec vos proches et vous ressentez la détresse, notamment des plus jeunes, face au futur qui se dessine si l'on poursuit dans la voie actuelle.

L'extension de Savoie Technolac n'est sans doute qu'un dossier parmi de nombreux autres qui s'empilent sur votre bureau : 21 hectares, cela peut sembler dérisoire, une simple goutte d'eau dans un océan de béton. Pour nous, étudiant·es et personnels de l'Université, c'est aussi un symbole, celui d'un monde qui peine à changer. Mais cela peut aussi être une opportunité : celle d'agir pour faire face aux véritables urgences de notre temps, dont la question de la souveraineté alimentaire du territoire représente un enjeu fort.